



CHIMINCO

19 ✓

COMPAGNIE CHIMIQUE ET INDUSTRIELLE DU CONGO

S. C. A. R. L. AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS CONGOLAIS

SOLVAY & CIE ET UNION CHIMIQUE BELGE AU CONGO



SERVICE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION :
BRUXELLES
89, AVENUE LOUISE
TÉLÉPH. : 37.81.86 - 37.81.96
REG. COMM. BRUX. : 220.215
C. CH. POST. BRUX. : 406.24
SOC. BELGE BANQUE : 41.797

★
SIÈGES & DÉPÔTS :
LÉOPOLDVILLE
CRÉDIT CONGOLAIS N° 128
REGISTRE COMMERCE : 3804
BOITE POSTALE : N° 542
TÉLÉPHONES : 2208 - 2209

★
ÉLISABETHVILLE
Banque du Congo Belge 803162
BOITE POSTALE : N° 1350
TÉLÉPHONE : 2758

★
BUKAVU
Banque du Congo Belge N° 1275
Banque Belge d'Afrique N° 2141
BOITE POSTALE : N° 95
TÉLÉPHONE : 2740

★
STANLEYVILLE
CRÉDIT CONGOLAIS S. 104
BOITE POSTALE : N° 553
TÉLÉPHONE : 2443

★
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
CHIMINCO

Pour vérification, approbation et imputation **B.P. 360**

à charge de l'art. 92-89-028-00-00-900 / 000-019

Engagement n° 19 à la fiche mod. 31 **USUMBURA.-**

Usumbura, le 12 JAN. 1960 195

Le Gestionnaire des Crédits,

P. O. Le Sec. Agri. R. DEBEUR

Bukavu

le 31.12.1959



NOUS AVONS L'HONNEUR DE VOUS REMETTRE FACTURE RELATIVE AUX MARCHANDISES
QUE VOUS AVEZ BIEN VOULU NOUS COMMANDER.

DÉVOUÉS A VOS ORDRES, NOUS VOUS PRIONS D'AGRÉER NOS SALUTATIONS DISTINGUÉES.

COMMANDE CLIENT N° 550/2051/596	FACTURE N° GCL.647	MODALITÉ DE PAIEMENT à la réception de la facture
DESTINATAIRE vous-même.-		

QUANTITÉ	PRODUIT	PRIX UNITAIRE	TOTAL
----------	---------	---------------	-------

800.000	Sachets Polyéthylène 13x20 cms perforés RENDU USA.-	200%	160.000 Frs
---------	--	------	-------------

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme
de : CENT SOIXANTE MILLE FRANCS.-

Socobanque/Usa N° 1550

TRIPPLICATA

J.J. SNOY
Fondé de Pouvoirs

001 02.60 0033 PMT

Pour réception conforme
Livraison prévue pour le : 20.11.59
exécutée le : 20.11.59
Usumbura le : 9.1.60.

AVIS TRÈS IMPORTANT

A partir du lieu de livraison convenu, les marchandises voyagent aux frais, risques et périls de l'acheteur. En cas d'avarie ou de manquants partiels ou totaux, le réceptionnaire est tenu de faire immédiatement auprès des transporteurs, les réserves d'usage, et de les inviter à procéder à une constatation contradictoire, faute de quoi il perdra le bénéfice de l'assurance.

Seuls les Tribunaux du ressort du Siège commercial de notre Société, dont émane la facture, sont compétents. La création de traites n'apporte aucune modification à cette clause attributive de juridiction.

comptable Agri. R. DEBEUR

D. BERTON

Kab.D/

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA , le 10 IX 1959
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DE L'AGRICULTURE

(*) N° 5520/ 2057 /5.96

Réf. n° v.l.7792-FS/LY
du 13.8.59

Annexe :
Bijlage :

Objet : **Sachets polyéthylène**
Voorwerp :

CHIMINCO
à

BUKAVU.-

Messieurs,

Suite à votre lettre dont l'objet et les références sont repris en marge et subsidiairement à notre entretien téléphonique du 29 août 1959, j'ai l'honneur de vous confirmer par la présente la commande de 800.000 sachets en polyéthylène.

- Dimensions : 13.- x 20.- cm;
- Prix : 200.-frs les mille, rendu à Usumbura tous frais compris.
Total - 160.000.-frs.
- Délais de livraison : exécution intégrale de la commande avant fin novembre 1959;
- perforés selon le croquis ci-joint.

Vous voudrez bien adresser cette marchandise au Service de l'Agriculture à Usumbura et me faire tenir la facture en 3 exemplaires.

Le marché est soumis aux clauses et conditions du Cahier Général des Charges du 10 juin 1937.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

LE CHEF DU SERVICE DE L'AGRONOMIE
ET DES BAUX ET FORETS
Sé/ H.J. RENIER,

Décision

Je ne lance pas de demande de prix parce que la firme CHIMINCO de BUKAVU est la seule firme qui soit capable de nous fournir le type de sachet en polyéthylène qui convient aux besoins de l'Administration.

LE GESTIONNAIRE DE CREDITS

P.o. R.DEBEUR,

Pour copie certifiée conforme
Usumbura, le 11.9.59
LE COMPTABLE AGRI
R.DEBEUR,

01 02.60 0033 PMT

(*) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.